



## DECLARATION LIMINAIRE DES ORGANISATIONS SYNDICALES CGT et FO

### **AMÉLIORATION DES CLASSIFICATIONS ! NON AU DEMANTELEMENT VOULU PAR NEXEM**

Lors des 2 dernières séances les organisations syndicales CGT et FO ont été très claires dans leurs positionnements. Les relevés de décision en attestent.

Alors que l'examen préalable, prévu par l'article L 2241.15 du Code du Travail sur la nécessité ou non de réviser, n'est pas engagé, NEXEM poursuit son entreprise unilatérale de révision de la classification.

En effet, à la réception du document NEXEM portant sur le sujet des classifications pour la séance du 3 mars 2021, il s'avère que NEXEM persiste à vouloir imposer son projet politique, sans tenir compte des avis et des positions des organisations syndicales.

Les organisations syndicales dénoncent cette méthode qui consiste à tordre le bras aux négociateurs pour les contraindre à consentir à la révision-destruction de l'édifice conventionnel 66.

**CGT et FO rappellent qu'elles portent un mandat d'amélioration permanente** des garanties et des droits collectifs conventionnels. En ce sens, elles n'accepteront pas de s'engager dans ce processus de démantèlement des classifications.

La vertu supposée par NEXEM de co-élaboration ne convainc personne.

NEXEM veut fabriquer du consentement, les organisations syndicales considèrent que cette méthode s'apparente à de l'abus.

Aussi, elles réaffirment une dernière fois leurs positions et clarifient la situation.

Les organisations syndicales CGT et FO portent le mandat suivant :

- Examen de la nécessité ou non de réviser les classifications, à partir de documents actualisés et conformes aux niveaux de qualification, diplômes et métiers de la CCNT66,
- Mise en conformité de la classification actuelle, sur le principe de faveur.

Pour cela, il est nécessaire de connaître la liste exhaustive des situations à traiter annexe par annexe, métier par métier. Les organisations syndicales CGT et FO demandent officiellement les documents nécessaires qui portent sur ce sujet exclusivement.

**Si NEXEM persiste à rester sourd et à manquer de respect au paritarisme, les organisations syndicales CGT et FO porteront à l'ordre à jour le vote de la nécessité ou non de réviser les classifications.**